

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton d'Antrain
Commune de **ROMAZY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35**

L'an deux mil dix-sept le vingt quatre avril à 20 h 30.

Le Conseil Municipal de ROMAZY, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de :

Mr Loïc BATAIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Etaient présents :

AUBREE Anthony, BATAIS Gérard, BATAIS Loïc, COIRRE Eric, DELOURME Hyacinthe, GASTBOIS Jean-Claude, PARENT Arnaud, ROUANET Jeanine, VAUTIER Mickaël

Absents excusés : aucun

Absents : FERTIN Mickaël,

Procurations : aucune

Secrétaire de séance : VAUTIER Mickaël

Date de convocation : 18/04/2017

Date d'affichage : 18/04/2017

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 10 avril 2017.

Demande Du Fonds de soutien à l'investissement local pour le projet de toilettes publiques.

Délibération n°31 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les modalités d'attribution des subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local. Il rappelle aussi que la commune a déjà déposé deux dossiers de demande concernant ce fonds, sur l'aménagement du bourg et l'accessibilité de la salle des fêtes, qui ont toutes deux été refusés.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après demande d'information auprès des services de la préfecture, les constructions nouvelles ne sont pas éligibles au FSIL, sauf dérogations exceptionnelles, alors que la rénovation de bâtiments peut l'être.

Monsieur le Maire présente les devis existants sur le projet qui prévoient soit la construction d'un bâtiment neuf soit la rénovation du bâtiment ancien existant.

L'ensemble du Conseil Municipal sort de la salle pour vérifier l'état du bâtiment et envisager les différentes options de travaux possibles.

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 contre, le Conseil Municipal :

➤ **Charge Monsieur le Maire de demander des devis complémentaires pour avoir une meilleure estimation du coût de la rénovation du bâtiment. Les devis devront porter sur :**

- La couverture du bâtiment afin d'estimer le coût de sa remise en état.
- La possibilité de refaire une toiture « en pente » sur le pignon sud est du bâtiment avec ou sans destruction d'une partie de la toiture.
- La jointure du mur ancien à l'intérieur et à l'extérieur.
- La possibilité d'une ouverture dans le mur ouest pour créer un passage vers l'Eglise
- La destruction du lavoir en béton

- Le retrait des planches en bois sur la façade sud ainsi que l'aménagement nécessaire pour un préau sur cette partie du bâtiment.
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FSIL avec tous les éléments à sa disposition et à signer tous les documents se rapportant à cette décision. Le Conseil prendra une délibération lors de sa prochaine réunion pour valider un plan de financement des travaux.**

Devis du SDE35 pour l'habitation en construction rue Mont Saint Michel

Délibération n°32 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le raccordement de la construction route du Mont Saint Michel va nécessiter une extension du réseau de 52 mètres. Le montant de la participation de la commune est estimé dans un devis du SDE35 à 1540€ HT.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De charger Monsieur le Maire de demander un plan des travaux de raccordement au SDE35**
- **D'accepter le devis du SDE35.**
- **De charger Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Bilan du fonctionnement du Conseil Municipal et des travaux effectués à mi mandat

Délibération n°33 :

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres du Conseil Municipal pour qu'ils s'expriment à tour de rôle sur le fonctionnement interne de la commune et les actions effectuées depuis 2014.

De la discussion émergent les propositions suivantes :

- Organiser une inauguration de la place de la mairie avec les habitants et les financeurs du projet d'aménagement du bourg.
- Ajouter un point à l'ordre du jour de chaque conseil municipal pour que les membres du conseil puissent faire une synthèse des réunions des organismes extérieurs (syndicats, SMICTOM, conseils communautaires,...) auxquelles ils participent.

Compte rendu sur la fibre optique

Délibération n°34 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud Parent.

Monsieur Parent informe le conseil qu'il sera impossible de greffer le raccordement à la fibre de Romazy au raccordement de Chauvigné qui va avoir lieu en 2017. Néanmoins, une nouvelle candidature de ROMAZY pourra être examinée par le Conseil Communautaire de Couesnon Marches de Bretagne afin d'intégrer une deuxième tranche de travaux 2019-2020, ou une troisième en 2021-2022. Les travaux de raccordement seraient pris en charge à 50% pour l'Etat et à 50% par la communauté de commune. Si la commune n'est pas couverte par l'une de ces tranches, il y a de grandes chances pour que la commune ne soit pas raccordée à la fibre avant 2032, date à laquelle l'Etat s'est engagé à donner accès à toutes les communes au haut débit.

Monsieur Parent insiste sur la nécessité de suivre attentivement et régulièrement le dossier afin de bien pouvoir intégrer l'une des deux prochaines tranches de travaux.

Appel à projet : revitalisation des bourgs ruraux

Délibération n°35 :

Monsieur le Maire présente un courrier envoyé par la communauté de commune Couesnon Marches de Bretagne qui informe de la possibilité pour les communes du territoire de candidater à un appel à projet de la Région Bretagne pour la revitalisation des centres bourgs ruraux. 14 millions d'euros sont mobilisables sur la Région au travers de financements proposés par quatre structures : l'Etat, la Région, l'EPF (Etablissement Public Foncier) et la caisse des dépôts. La commune peut inscrire son projet dans deux catégories :

- Un cycle étude qui permet de faire financer des études complémentaires et/ou thématiques permettant d'affiner le premier travail de recherche.
- Le cycle opérationnel qui permet de financer des opérations qui seront réalisées dans un périmètre défini jusqu'en 2020

Monsieur le Maire précise que pour pouvoir candidater, les communes vont devoir bénéficier du soutien de leur intercommunalité. Une information doit donc être envoyée à Couesnon Marches de Bretagne avant le 25 avril 2017 afin de pouvoir les informer de la volonté de la commune de mener un projet de revitalisation des bourgs. Le dossier en lui-même devra être envoyé en Préfecture avant le 3 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'inscrire le projet communal de revitalisation du bourg dans le cycle d'étude de l'appel à projet
- De charger Monsieur le Maire de monter un dossier de candidature
- De signer tous les documents se rapportant à cette décision

Orientations à prendre sur les communes nouvelles

Délibération n°36 :

Monsieur le Maire présente au Conseil les informations à sa disposition sur les discussions et les projets de communes nouvelles sur les territoires proches de Romazy. Monsieur le Maire ouvre le débat sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'envoyer un courrier officiel aux communes adjacentes susceptibles d'accepter un projet de commune nouvelle (Rimou, Chauvigné et Tremblay) pour les informer que la commune est ouverte à la discussion sur le sujet.

Question diverses

Délibération n°37 :

- Monsieur Jean-Claude GASTEBOIS s'interroge sur la source des pannes des cloches de l'Eglise. Monsieur le Maire informe le Conseil que les problèmes sont liés à l'horloge programmée et devraient être rapidement résolus.
- Monsieur Hyacinthe DELOURME regrette la présence de débris sur la place nouvellement refaite et s'interroge sur l'absence de cendrier et de poubelles. Les équipements vont être prochainement installés.
- Monsieur Eric COIRRE remarque les enfants ne devraient pas dessiner sur les murs de l'école avec des craies.
- Monsieur Eric COIRRE fait remonter des plaintes de la part d'habitants sur le positionnement de la boîte aux lettres. Les travaux terminés, celle-ci pourrait être réinstallée sur la place.
- Les permanences électorales du dimanche 7 mai 2017 sont modifiées comme suit :
 8h-11h40 : Eric COIRRE, Mickaël VAUTIER, Loïc BATAIS
 11h40-15h20 : Gérard BATAIS, Hyacinthe DELOURME, Mickaël FERTIN
 15h20-19h : Jean-Claude GASTEBOIS, Arnaud PARENT, Anthony AUBREE

La séance est levée à 00h15

AUBREE Anthony	BATAIS Gérard	BATAIS Loïc	COIRRE Eric
DELOURME Hyacinthe	GASTEBOIS J. Claude	PARENT Arnaud	ROUANET Jeanine
VAUTIER Mickaël	FERTIN Mickaël		

